

BON A SAVOIR

juin 2017

Conditions de travail

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire constitue un temps fort de la vie d'un enfant et de celle de sa famille.

Cependant, l'exercice d'une activité professionnelle ne permet pas toujours aux parents d'être aux côtés de leur enfant ce jour-là.

Aussi, la mère ou le père dispose à sa demande d'un horaire de début de poste décalé ou d'un horaire de fin de poste anticipé pour participer à la rentrée scolaire de la maternelle à la 6^{ème}.

Le parent doit informer son manager de son souhait de bénéficier de cette mesure au moins deux semaines à l'avance, afin que l'organisation du magasin n'en soit pas perturbée.

Cette absence ne fait pas l'objet d'une retenue de salaire et est récupérée ; le moment de cette récupération est convenu avec le manager.

(Voir accord égalité H/F du 13 oct. 2015)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Stéphanie MOREIRA - Vendeuse Eram Tours 2286

Elue CE & CCE / RS au CHSCT - **07 86 52 92 23**

Delmina ARAUJO - Vendeuse magasin Eram AVIGNON 2277

DP / Elue CE & CCE - **06 25 08 91 64**